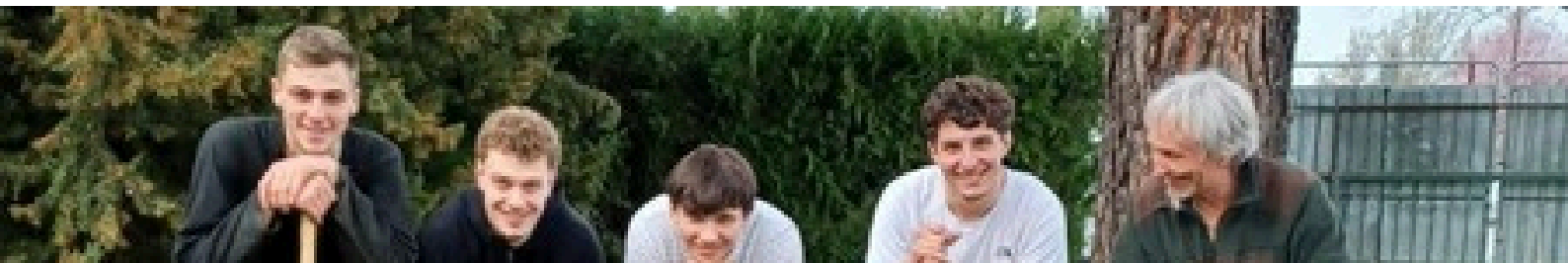


**Ils ont des projets. Vous pouvez les aider à les réaliser.
Versez votre taxe d'apprentissage et soutenez la formation des jeunes.**



Grace à vous en 2025

- Financement de séjours professionnels et citoyens avec nuitées
- Financement de matériels pour les ateliers
Financement des transports en bus.

Le lycée La Ricarde est un acteur clé de la formation dans les domaines de la nature et de l'agroéquipement. En tant que Pôle public Région Sud en agroéquipement, il prépare les jeunes aux métiers de l'agriculture, de l'agroéquipement et de la gestion et protection des espaces naturels, en lien direct avec les besoins des entreprises et des collectivités. Votre taxe d'apprentissage permet d'investir dans du matériel de pointe pour la maintenance et la conduite des machines agricoles, garantissant une formation au plus proche des réalités du terrain. Elle aide aussi à développer des projets pédagogiques innovants autour de la gestion des espaces naturels et de l'agriculture durable. Enfin, elle renforce le lien avec les professionnels du secteur en formant des jeunes qualifiés et prêts à intégrer le monde du travail. En soutenant La Ricarde, vous participez à l'avenir de l'agriculture et de la transition écologique dans notre région.

En quelques chiffres

pour l'ensemble des 9 classes

100%

de départs en stage
en entreprise chaque année

20

sorties par semaine pour
l'ensemble des 9
classes de La Ricarde
(Visites pro, travaux
pratiques etc...)

Nos formations

- 3ème de l'enseignement Agricole
- CAP Métiers de l'Agriculture – Cultures Méditerranéennes – Horticulture
- CAP Travaux Forestiers
- BAC PRO Agroéquipement
- BAC PRO Gestion des Milieux Naturels et de la Faune

En apprentissage :

- CS Tractoriste projet (projet rentrée 2026)
- BP Conduite de machines agricoles
- BTS GDEA - Génie des équipements agricoles
- BTS TSMA - Techniques et services en matériels agricoles (projet rentrée 2026)

La marche à suivre

ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage : 0,68 % de la
masse salariale de 2025



87% **13%**

part principale destinée au
financement des formations
par apprentissage. Déclarée
mensuellement en DSN
et versée aux URSSAF

fraction solde payée
via la DSN d'avril

Comment nous soutenir ?

COMMENT ATTRIBUER LES 13% AU LYCÉE LA RICARDE ?

01. SOLTÉA

Se rendre sur la plateforme Soltéa :

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/connexion-lespace-privé>

02. RECHERCHER LE LYCÉE

Lycée Public Professionnel Agricole La Ricarde

1016 Chem. de l'École d'Agriculture

84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Code UAI : 0840606C

N°SIRET : 198 401 101 00029

@lparicarde www.lpa-ricarde.fr

lisa.moreno@educagri.fr



03. AFFECTER LE SOLDE

Affecter le solde de votre taxe
d'apprentissage